



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
N°D2405076

**THEME :**  
**AMENAGEMENT**

**OBJET :**  
**DENOMINATION DES VOIES**  
**IMPASSE DES CAVALIERS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DAUVÉ, le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 24

Absents : 5

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2024

PRESENTS :

Mmes Sylvie BIETTE-EFFRAY, Justine BOULAY, Chantal BROCHU, Isabelle CALENDREAU, Joëlle DAVID, Delphine FOUCHARD, Aude FRÉDÉRICQUE, Lydie GUÉRON, Nathalie HERBRETEAU, Christine LE RIBOTER, Marie-Noëlle PATERNOSTER, Isabelle PLÉVIN.

MM. Yves DAUVÉ, Denys BOCQUIEN, Guy DAVID, Pierrick GUÉGAN, Dominique HAMON, Cédric HOLLIER-LAROUSSE, Sylvain LEFEUVRE, Didier LERAT, Philippe MAINTEROT, Carlos MC ERLAIN, Thierry PÉPIN, Emilien VARENNE.

ABSENTS :

Mme Nathalie CALVO a donné pouvoir à Mme Joëlle DAVID  
M. Frédéric COURTOIS a donné pouvoir à M. Guy DAVID  
M. Bertrand HIBERT a donné pouvoir à M. Pierrick GUÉGAN  
Mme Reine YESSO  
M. Michel BROCHU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Cédric HOLLIER-LAROUSSE a été élu secrétaire de séance.

---

### Monsieur le Maire expose que,

Conformément à l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans le cadre du projet de lotissement accordé à la société ERDRE INVEST dans le secteur du Port Mulon, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie créée : « Impasse des Cavaliers ».



Après avoir entendu ce rapport,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. L2121-30 ;*

*Vu le plan ci-annexé ;*

*Considérant la nécessité de procéder à la dénomination d'une voie nouvellement créée secteur du Port Mulon,*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la dénomination proposée : « Impasse des Cavaliers » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la présente délibération.

Le Maire,  
Yves DAUVÉ

Le Secrétaire de séance,  
Cédric HOLLIER-LAROUSSE



« Pour extrait conforme au registre »  
Pour ampliation et par délégation,  
**Perrine PIRE,**  
Directrice Générale des Services par intérim

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le / /2024 et publié le / /2024

N° de télétransmission.....